



# Cahier de revendications des militants des organisations constitutives du Mouvement Ouvrier Chrétien d'Ath

<b>MOBILITÉ</b> .....	4
Développer l’offre de transports en commun .....	4
Avoir enfin un plan communal de mobilité .....	5
Veiller à l’accessibilité pour tous et à la sécurité de tous .....	6
Favoriser la mobilité douce.....	7
<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b> .....	8
Favoriser la participation citoyenne à l’aménagement de sa Commune, de sa Ville, de son quartier, de son village .....	8
Avoir une politique d’aménagement du territoire de la Commune .....	9
Coordonner les travaux d’aménagement.....	9
Favoriser une densification raisonnée .....	10
Avoir des espaces publics de qualité.....	10
<b>POLITIQUE SOCIALE</b> .....	11
Maintenir une offre de soins de santé de qualité pour tous .....	11
Assurer une information en matière de santé .....	12
Lutter contre la précarité et l’exclusion .....	12
<b>EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b> .....	14
Des emplois communaux de qualité : .....	14
Promouvoir et soutenir l’activité économique créatrice d’emplois de qualité ...	15
Développer des synergies entre l’enseignement et l’entreprise.....	16
Faire de la prévention .....	18
Faire de la répression et accompagner les contrevenants .....	19
<b>LOGEMENT</b> .....	20
Avoir une politique du logement à Ath .....	20
Créer enfin l’Agence Immobilière Sociale .....	22
Créer des logements sociaux .....	22
Avoir des logements évolutifs et accessibles aux personnes à mobilité réduite .....	23
Mettre en place une allocation loyer en lien avec l’objectivation des loyers ....	23
Lutter contre les discriminations en matière de logement.....	24



## MOBILITÉ

Accessibilité et mobilité durable  
pour tous ?  
Ma commune doit agir !

*Avec des solutions innovantes, variées,  
sécurisées et respectueuses de  
l'environnement.*



La mobilité est devenue une préoccupation majeure des citoyen(ne)s athois(es).

D'une part, la mobilité représente un véritable défi de développement durable en matière d'impact sur la santé et sur le climat, de dépendance au pétrole, de saturation de nos routes, de nos quartiers et même de nos villages.

D'autre part, la rareté de l'énergie entraînant les prix à la hausse, se déplacer coûte de plus en plus cher. La difficulté à être mobile peut alors devenir une source d'inégalité, d'exclusion et d'isolement social.

Le défi de la mobilité mérite donc des mesures et des investissements qui favorisent les moyens de transports en commun et la mobilité douce. Ce défi demande aussi une profonde modification des comportements.

### ***Développer l'offre de transports en commun***

Le manque de transports en commun dans l'ensemble de l'entité d'Ath, particulièrement dans les petits villages, et d'autant plus le week-end est une difficulté réelle. De plus, les horaires de ces transports en commun ne sont parfois pas du tout adaptés aux besoins des usagers : ils ne correspondent pas aux horaires des entreprises ni aux besoins des personnes isolées et âgées pour leurs trajets en journée.

Il apparaît donc incontournable de mettre en place une véritable offre de transports publics adaptée aux besoins de la population sur l'ensemble de la région athoise.

Nous souhaitons que la Commune mette en place, en collaboration avec les TEC, des mini-bus qui font des allers-retours entre le cœur des villages et Ath.

Par ailleurs, certains de ces transports doivent desservir les zones d'entreprises et leurs horaires doivent correspondre aux horaires de pause. Le critère de rentabilité directe ne doit pas être seul pris en compte pour juger de l'opportunité d'une telle offre de transport public ; une offre de transport public large mais adaptée permet également d'éviter toutes sortes d'externalités coûteuses à la collectivité.

### ***Avoir enfin un plan communal de mobilité***

A certains endroits, en ville comme dans les villages, la circulation est insécurisante.. La vitesse est souvent excessive, et plus particulièrement aux heures de pointe. Les nouvelles priorités sur les boulevards de ceinture apparaissent plutôt dangereuses. De même, circuler à deux roues est dangereux car la réglementation SUL (Sens Unique Limité) qui permet aux cyclistes de prendre une rue à sens unique dans les deux sens reste mal comprise. Afin que les automobilistes intègrent cette réglementation et tiennent compte des usagers à deux roues, il serait judicieux d'organiser des sensibilisations encadrées par les autorités durant les heures de pointe.

Par ailleurs, nous constatons une vraie saturation des espaces de stationnement en centre-ville et un stationnement sauvage grandissant en ville mais aussi dans les villages. Les zones de stationnement sont parfois inadaptées.

D'une part, nous demandons à la fois un travail important de sensibilisation et de prévention pour lutter contre les stationnements illicites, à la fois un passage plus régulier de la police pour contrôler et sanctionner les véhicules empiétant sur les trottoirs ou ne respectant pas les emplacements de parking réservés aux personnes à mobilité réduite.

D'autre part, nous revendiquons la création de véritables parkings de délestage périphériques et reliés au centre-ville par des navettes gratuites dont les horaires correspondraient à ceux des trains.

En bref, nous attendons des autorités qu'elles mettent enfin en place un projet communal de mobilité. Celui-ci doit proposer, au-delà des projets de mobilité douce, un plan global mobilité comprenant un plan de circulation locale et un plan de stationnement.

### ***Veiller à l'accessibilité pour tous et à la sécurité de tous***

Nous relevons toujours des problèmes d'accessibilité aux espaces publics, commerces et transports (bus, train, taxi) pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes avec poussette, etc.

Nous demandons au politique de prévoir un budget suffisant pour rendre ceux-ci accessibles à tous.

Veiller à l'accessibilité, c'est avoir des trottoirs corrects et bien entretenus. De nombreux trottoirs sont dangereux, dégradés, glissants ou trop étroits en particulier pour les usagers faibles. Ceux-ci doivent être mis aux normes pour les rendre empruntables par tous. Nous demandons un plan d'aménagement des trottoirs à Ath et dans les villages à court et à long terme. Nous insistons pour que le choix des matériaux utilisés pour l'aménagement des trottoirs soit adapté.

Nous demandons donc une gestion rigoureuse de la politique des travaux de la Commune. Cela implique un relevé des points dangereux en matière de mobilité et une planification précise des travaux nécessaires à la sécurité de tous : installation de miroirs aux carrefours dangereux, aménagement de casse-vitesse à proximité de zones d'habitats, création de passages pour piétons sécurisés, mise en place d'une signalisation adaptée, entretien des voiries, entretien des fossés,...

En période estivale, nous demandons que la signalisation routière reste visible malgré l'installation de bacs à fleurs. En période hivernale, en cas de verglas ou de neige, nous demandons que les services communaux mettent tout en œuvre pour assurer la sécurité des usagers de la route. Nous constatons que certains villages sont parfois oubliés...

Nous pensons, par ailleurs, que la Commune doit développer des actions pour sensibiliser les citoyens et les commerçants d'une part à l'accessibilité des trottoirs et d'autre part à la sécurité sur la voie publique.

### ***Favoriser la mobilité douce***

Nous demandons aux responsables communaux de favoriser la mobilité douce au cœur des quartiers et des villages afin d'assurer une qualité de vie nécessaire pour le bien-être et le bien-vivre ensemble.

Nous souhaitons privilégier la mobilité à pied, à vélo et en transports en commun. Cela implique à la fois des aménagements et des mesures réglementaires : création de sites propres, présence de trottoirs larges, développement des pistes cyclables, priorité aux feux, création de parkings sécurisés pour les vélos, location de vélos publics, apprentissage de la conduite à vélo en ville, mise en place d'un city bus, mise en place d'un système de co-voiturage,...

Par ailleurs, nous sommes conscients que résoudre les problèmes de mobilité passera aussi par un travail de sensibilisation des citoyens à d'autres formes et d'autres habitudes de mobilité. Les projets et actions de conscientisation des citoyens, menés par les pouvoirs publics seront donc importants.

L'impact espéré ? Une ville où circuler est agréable et sûr. Une Ville qui veut en matière de mobilité répondre aux défis du développement durable et assurer le bien-être de tous, l'autonomie de tous et la cohésion sociale.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Un territoire où il fait bon vivre ensemble ?  
Ma commune doit agir !

*Aménager le territoire avec la participation de tous, principalement des plus fragiles, et dans un esprit de solidarité et de durabilité.*



### **Favoriser la participation citoyenne à l'aménagement de sa Commune, de sa Ville, de son quartier, de son village**

L'aménagement du territoire est au carrefour d'un ensemble d'enjeux et de problématiques. Agir sur l'aménagement du territoire, c'est agir sur la mobilité, l'emploi, l'environnement, l'habitat, l'économie,...

L'importance de l'aménagement du territoire dans la vie quotidienne est donc considérable et oblige à ce que toutes et tous, en particulier les plus défavorisés, puissent participer aux décisions qui y sont liées via une meilleure utilisation et prise en compte des lieux de consultation de la population. Une Commission consultative d'aménagement du territoire (CCAT) a été mise en place mais est trop peu réunie. Nous souhaitons que les lieux de participation soient mis en place dans la perspective de donner une réelle possibilité de rendre avis, par et pour les citoyens, sur la politique communale concernée. Par ailleurs, l'information est un préalable à toute dynamique de participation. En effet, permettre au citoyen d'être tenu au courant des débats et informé des décisions prises au niveau de sa commune est indispensable.

Nous demandons donc que les autorités communales assurent une bonne information sur les projets d'aménagement et permettent aux lieux d'échange et de consultation de la population de remplir leur véritable finalité : la démocratie participative.

## ***Avoir une politique d'aménagement du territoire de la Commune***

L'aménagement du territoire doit se faire sur base de projets cohérents qui intègrent la gestion parcimonieuse du sol, la revalorisation des espaces publics, le droit pour tous à un égal accès au centre-ville et au cœur des villages, la mixité des fonctions et des populations, l'intégration paysagère.

Nous réclamons donc que la Ville puisse définir une politique d'aménagement du territoire cohérente et réfléchie sur le long terme et que la population soit associée à l'élaboration de cette politique.

Cette politique d'aménagement du territoire doit aujourd'hui s'inscrire dans un processus de développement durable en équilibrant la dimension économique et donc l'emploi, la dimension sociale et la dimension environnementale. Cette politique d'aménagement du territoire doit être pensée en parfait parallèle avec les impératifs en matière de mobilité. Force est de constater qu'aujourd'hui le zoning de Ghislenghien est difficilement accessible pour les travailleurs autrement qu'en voiture... Aucune piste cyclable n'est d'ailleurs prévue dans les futurs travaux d'aménagement.

## ***Coordonner les travaux d'aménagement***

D'une part, afin que la Ville et les villages restent les plus accessibles possibles par tous, il est essentiel de planifier au mieux l'ensemble des travaux sur le territoire de la Commune. Nous déplorons un manque de coordination et un manque de suivi de ceux-ci. Nous attendons, dès lors, une meilleure coordination des travaux.

D'autre part, lors de la mise en œuvre de travaux sur la voie publique, la proposition de *cheminement alternatif accessible à tous et sécurisé* selon le respect du CWATUPE (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie) fait trop souvent défaut.

Par ailleurs, il est important de prévoir et de réaliser les travaux de manière à favoriser au maximum l'autonomie des personnes à mobilité réduite. Ceci profiterait à l'ensemble de la population de la Ville d'Ath en la rendant plus accessible, plus sûre et donc plus agréable.

### ***Favoriser une densification raisonnée***

Pour lutter contre l'étalement urbain, coûteux en espace et en infrastructure et dévastateur pour nos beaux paysages du Pays Vert, et donc dans une réelle perspective de durabilité, nous soutenons l'idée de densifier l'habitat. Cette densification doit être plus particulièrement localisée à proximité des nœuds de transport et des services. Mais il faut densifier de manière raisonnée en veillant à une mixité fonctionnelle, sociale et intergénérationnelle, en garantissant une vraie qualité de vie et en tenant compte de l'histoire locale. Ces « noyaux d'habitats » doivent par ailleurs être complétés d'équipements, d'espaces publics de qualité, de services et de commerces de proximité.

### ***Avoir des espaces publics de qualité***

La rénovation de la Ville d'Ath est une réussite mais doit être poursuivie. En effet, nous sommes forcés de constater que certains quartiers sont restés les parents pauvres de la rénovation. Par ailleurs, il manque de zones de convivialité et de repos. Nous demandons l'installation de davantage de bancs et d'espaces de repos dans les lieux publics (ex. : dans le parc communal d'Ath)

Enfin, certains cimetières sont aujourd'hui à leur capacité maximale, nous demandons d'augmenter la capacité d'accueil des cimetières.

## POLITIQUE SOCIALE

Lutter au quotidien contre la pauvreté ?  
Ma commune doit agir !

*Non seulement grâce aux missions obligatoires des CPAS, mais aussi en menant une politique proactive à travers toutes les compétences communales (logement, mobilité, énergie, etc.) !*



En matière de politique sociale, il ne s'agit pas seulement de garantir contre les risques sociaux, ou de « réparer » les dégâts des accidents de la vie, mais bien de poursuivre un objectif d'égalité dans tous les domaines de la vie quotidienne. Les politiques communales doivent être évaluées sous l'angle de la justice sociale visant à réduire les écarts sociaux pour les publics précarisés parmi lesquels on retrouve plus de jeunes, de femmes, de personnes âgées, des personnes malades et handicapées.

### **Maintenir une offre de soins de santé de qualité pour tous**

La centralisation de l'offre médicale et des appareils spécifiques pour délivrer les soins répond à une volonté, dans une certaine mesure compréhensible, de réaliser des économies d'échelle mais il faut absolument éviter le danger que cela se fasse au détriment de l'accès aux soins des personnes les plus précarisées. Il y a donc lieu de maintenir une offre médicale un minimum décentralisée pour permettre à l'ensemble des citoyen(ne)s athois(es) d'avoir accès aux mêmes soins de santé. Les responsables communaux doivent être particulièrement vigilants au maintien à Ath d'une offre de soins de santé de qualité, fiable et pour tous.

Face au manque de médecins généralistes sur l'ensemble du territoire athois, la commune devrait encourager l'installation de nouveaux médecins traitant. Une autre

piste à explorer pourrait être la création de maisons médicales où les personnes les plus précarisées pourraient avoir accès aux soins de santé à des prix réduits, et ce notamment dans les villages. Enfin, afin d'éviter la saturation du service des urgences durant la nuit, la commune devrait encourager les médecins généralistes à mettre en place des gardes nocturnes. Elle pourrait, par exemple, mettre des infrastructures à disposition pour l'organisation d'un tel service.

### ***Assurer une information en matière de santé***

Il nous semble essentiel de faire un travail de sensibilisation et d'information en particulier auprès des publics précarisés sur les démarches et les aides dont ils peuvent bénéficier pour accéder aux soins de santé.

La Commune doit mettre en œuvre des collaborations entre les partenaires sociaux, les médecins, les services publics et le secteur associatif pour favoriser l'information et l'accès aux soins de santé pour tous. Nous pouvons malheureusement constater qu'aujourd'hui, étant donné le coût de la vie, certaines personnes précarisées décident de ne plus se soigner.

L'accessibilité et l'accueil dans les services d'aide sociale fonctionnent plus ou moins mais des efforts restent à faire en termes d'information de la population sur ses droits et les aides existantes en matière d'aide sociale.

Par ailleurs, il nous apparaît également important d'accentuer la promotion de la santé à l'école auprès des enfants et des adolescents, notamment en ce qui concerne l'hygiène et l'alimentation.

### ***Lutter contre la précarité et l'exclusion***

La Commune représente le niveau où les solidarités courtes se vivent le plus intensément et où les projets citoyens s'expriment le mieux. Parce qu'elle peut jouer un rôle capital pour aider les citoyens à affronter les injustices rencontrées sur le plan social et économique, la Commune occupe donc une place très importante dans la

lutte contre la pauvreté. A Ath comme ailleurs, la pauvreté revêt des formes très diverses contre lesquelles les pouvoirs publics doivent lutter.

La Commune pourrait tenir compte des revenus pour déterminer le prix des sacs-poubelle.

En matière fiscale, la Commune pourrait prendre des mesures pour diversifier les rentrées et en tout cas prendre des mesures justes au niveau social. Pour les personnes à faible revenu, les personnes « isolées » et les aînés, les taxes communales pèsent lourd. Nous revendiquons une fiscalité juste.

En matière d'enseignement, la Commune doit mettre tout en œuvre pour que l'école devienne un vrai lieu d'inclusion sociale, d'épanouissement pour chaque enfant sans distinction d'origine sociale, culturelle ni même de réseau. Les aides à l'aménagement doivent être accessibles à toutes les écoles, selon le nombre d'élèves accueillis, et pas réservées aux écoles communales. Un enfant = un enfant !

En cas de catastrophes naturelles ou d'incidents importants, nous demandons qu'un service d'écoute, d'accompagnement et de soutien spécifique soit mis en place par la Commune pour aider les victimes psychologiquement et matériellement.

Enfin, les seniors ne se sentent pas toujours bien « accueillis » lors de leurs visites au sein des services publics à l'Hôtel de Ville ou au CPAS. Nous préconisons de compléter la formation des personnes chargées de l'accueil dans les lieux publics (écoute active et meilleure connaissance des services et associations présents sur la Commune pour une réorientation optimale).

## EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Moins de chômage ? Plus d'emplois de qualité ?  
Ma commune doit agir !

*En créant et soutenant l'emploi local de façon directe et indirecte. En ce sens, elle contribue à davantage d'intégration sociale et au bien-être de tous ses habitants.*



Avec un logement, la santé et l'éducation, l'emploi de qualité est un des vecteurs essentiels d'épanouissement personnel et d'une vie sociale riche et équilibrée. Dans un monde en crise, financière et économique, l'emploi de qualité est aussi, bien évidemment, une source de revenus propice à une vie décente.

### **Des emplois communaux de qualité :**

En tant qu'employeur (des services communaux, CPAS, police, ...), la commune doit contribuer à la création d'emplois de qualité mais aussi par son soutien aux associations et à l'économie locale en tant que cliente des fournisseurs locaux de biens ou de services, et enfin via ses investissements (voiries, espaces publics, patrimoine, revitalisation urbaine).

Pour un service public communal qui fonctionne bien, le recrutement du personnel communal doit se faire selon une procédure claire, transparente, professionnelle et éthique (application de la circulaire du 2 avril 2009) via la rédaction de profils de fonction pour les emplois, la mise en place d'une commission de sélection et le respect des prérogatives syndicales prévoyant notamment la présence d'un observateur syndical lors des examens d'embauche. Afin que l'emploi dans le secteur public soit source de richesse, une politique incitative doit être mise en place en vue de former le personnel pour lui permettre d'augmenter ses compétences et les valoriser (application de la circulaire du 2 avril 2009). Un plan de formation

(utilisation du logiciel d'aide du Conseil régional de la formation (CRF)) et un cahier individuel de compétence (proposé par le CRF) devrait être adopté. Pour une gestion dynamique des ressources humaines, il faut tenir compte de la pyramide des âges et de la diversité en positionnant le personnel dans les bonnes filières (administrative, ouvrière, technique et spécifique) via l'adaptation du cadre et la création d'un organigramme dans le but de rendre un meilleur service au public. Un management participatif et professionnel contribuerait également à une gestion plus juste du personnel. L'emploi statutaire doit être revalorisé et redevenir la règle grâce à un plan de nomination du personnel en 5 ans. Pour y arriver, la loi du 24 octobre 2011 crée un fonds solidarisé des pensions des fonctionnaires des APL. Les administrations qui n'ont pas suffisamment d'agents nommés devront verser une cotisation supplémentaire de « responsabilisation ». D'autre part, une cotisation de régularisation devra être payée lors de la nomination statutaire tardive sauf si la nomination se fait dans les 5 premières années du recrutement. Une période transitoire, qui vient à échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2017, permet de ne pas devoir payer cette cotisation pour les nominations de contractuels qui ont plus de 5 ans d'ancienneté. Pour ces personnes, nous demandons un plan de nomination. Enfin, l'offre de services publics doit répondre aux besoins de la population en fonction de l'évolution de ceux-ci. Ainsi, la garantie du maintien des services aux personnes, de la petite enfance à la fin de vie, assurés par du personnel de la fonction publique est essentielle afin de garantir un contrôle démocratique permettant l'accès à tous et éviter la tendance à la privatisation.

Enfin, la commune doit montrer l'exemple en matière d'intégration des personnes handicapées et veiller à en engager dans ses services ainsi qu'à entreprendre les aménagements nécessaires à l'accueil de celles-ci.

### ***Promouvoir et soutenir l'activité économique créatrice d'emplois de qualité***

La Commune doit se donner comme objectif de promouvoir et soutenir le développement des PME, des entreprises d'économie sociale, des services et des commerces de proximité sur son territoire (via l'allègement des taxes, le soutien

administratif, la mise à disposition de locaux,...). Les mesures doivent permettre de dynamiser le tissu socioéconomique local et de créer des emplois de qualité.

Par ailleurs, la Commune d'Ath est à la fois une zone rurale et une zone urbaine. On s'attache parfois beaucoup au développement de la ville ou des zonings au détriment de l'activité rurale. Dans les petits villages de la commune, on a perdu beaucoup d'artisans, de commerçants et d'agriculteurs.

Une manière de favoriser l'attractivité et l'emploi local est aussi de soutenir et d'encourager la création d'activités artisanales et de petits commerces dans les villages de l'entité.

Mais en vue de favoriser l'activité locale et donc l'emploi local, la Commune doit aussi mettre en place des actions pour sensibiliser sa population aux habitudes de consommation locale et développer des moyens pour promouvoir les échanges directs des producteurs athois aux consommateurs athois (car il ne suffit pas de regretter les petits commerces ou les agriculteurs, il faut aussi les faire vivre).

Enfin, nous invitons nos responsables politiques à défendre à d'autres niveaux de pouvoir (régional, fédéral et européen) une véritable politique d'emploi avec des aides à l'emploi durable et de qualité (pas seulement dans une logique de subsidiation des employeurs) qui déboucheraient sur la délivrance de contrat à durée indéterminée.

Nous revendiquons plus d'emplois et de meilleure qualité pour une meilleure vie sociale et une meilleure qualité de vie, pour une véritable reconnaissance sociale.

### ***Développer des synergies entre l'enseignement et l'entreprise***

Il existe sur le territoire de l'entité d'Ath des écoles de formations techniques et professionnelles et des entreprises dans différents secteurs d'activités. Mais il y a fort peu de collaboration entre elles. On voit dès lors les entreprises amenées à embaucher du personnel venant de loin, et parfois même étranger car elles ne trouvent pas de personnel qualifié à Ath.

Nous pensons que la Commune doit favoriser les relations entre les écoles techniques et professionnelles et les entreprises locales.

Ces collaborations pourraient se concrétiser par des stages et des formations en entreprises qui pourraient déboucher sur des embauches pour les jeunes athois(es).

La Commune d'Ath pourrait reprendre à son compte pour les jeunes athois(es) le projet « Métier 3D » initié par le Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation.

Ce projet avait un double objectif : rapprocher le monde de l'enseignement et le monde de l'entreprise et concrétiser pour le public jeune visé la réalité des métiers et du travail dans le cadre d'une entreprise.

## SÉCURITÉ

Vivre dans un environnement convivial et sûr ?  
Ma commune doit agir !

*En cultivant le lien social plutôt qu'en déployant des dispositifs technologiques sophistiqués. Le bourgmestre et le Conseil communal ont les moyens de mettre en place d'autres solutions que le repli sécuritaire.*



Les agressions, les bagarres, la circulation de drogues et la consommation d'alcool sur la voie publique relatées dans les colonnes des faits divers provoquent un sentiment d'insécurité et d'impunité des contrevenants au sein de la population. Ces problèmes se font surtout ressentir autour de la gare et dans le centre-ville d'Ath.

### **Faire de la prévention**

Différentes initiatives peuvent être mises en place pour prévenir ces infractions, ces excès et ces nuisances. Même si davantage de présence policière sur le terrain est souhaitable nous demandons aux autorités communales d'éviter de suivre la seule logique sécuritaire et répressive et d'éviter d'en arriver à stigmatiser certaines populations et/ou générations.

Le risque de cette politique répressive est d'occulter les causes profondes de certains comportements pleinement répréhensibles sans rechercher des solutions durables (modèle familial éclaté, pertes de repères, dérives de la société de consommation qui met les individus en concurrence, chômage et avenir incertain...).

Nous attendons des efforts en matière de prévention : information sur les missions et les rôles des stewards et des gardiens de la paix, visibilité et rencontres plus fréquentes de l'agent de quartier, coordination entre les services de prévention et d'aide à la jeunesse, création de maisons de quartier et de lieux permettant des

rencontres intergénérationnelles, présence d'éducateurs de rue, actions de sensibilisation dans les écoles,...

Nous attendons du pouvoir communal qu'il soutienne les initiatives citoyennes et associatives qui favorisent le lien social et développent le vivre-ensemble, bref qui conduisent à diminuer le sentiment d'insécurité et l'insécurité dans certains quartiers. Nous demandons que la Commune aide davantage les organisations et les mouvements de jeunesse. Nous pensons que la prévention est toujours préférable à la répression et qu'elle est en définitive moins coûteuse.

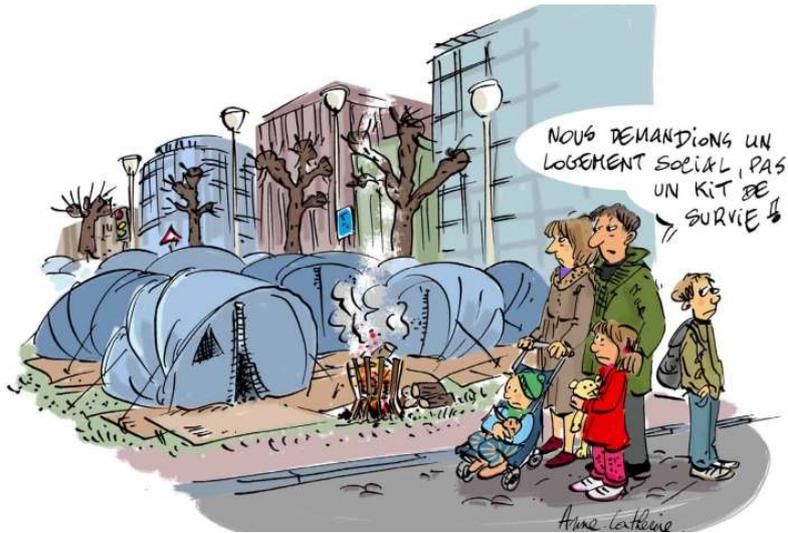
### ***Faire de la répression et accompagner les contrevenants***

Malgré tout, une répression réelle des petits délits est également nécessaire. La commune doit être attentive à l'accompagnement des contrevenants vers une réinsertion sociale et professionnelle et encourager les entreprises à les accueillir. Il est essentiel de faire un véritable travail d'encadrement et si l'on veut éviter les récidives...

## LOGEMENT

Un logement décent pour tous ?  
Ma commune doit agir !

*Se loger est un droit fondamental, inscrit dans la Constitution. De plus en plus de personnes ont des difficultés à exercer ce droit : les logements sont rares, chers et vétustes !*



Avec les crises, de plus en plus de ménages, de personnes seules, avec ou sans enfant, de familles nombreuses, de jeunes, de pensionné(e)s, de personnes handicapées, de personnes fragilisées éprouvent des difficultés à trouver un logement décent adapté à leurs besoins et leurs ressources.

Le logement est un droit constitutionnel, le logement est un besoin fondamental, le logement est un bien de première nécessité. Il est donc incontournable que le pouvoir public communal assume sa part de responsabilité.

Nous partageons pleinement l'ensemble des revendications exprimées par le Collectif Logement Ath Citoyens (CLAC) auquel nous participons activement.

### ***Avoir une politique du logement à Ath***

Le CLAC revendique une réelle politique du logement. La politique du logement de la Ville d'Ath doit être au carrefour des questions sociales, des problématiques environnementales et articulée à la politique plus globale d'aménagement du territoire. Cette politique du logement doit se traduire par un véritable plan communal de l'habitat. Un plan qui définit de manière précise ce qu'est la politique de la ville en matière d'habitat : quelles sont les lignes directrices ? Quels sont les objectifs à court, moyen et long terme ? Comment la ville envisage-t-elle de réaliser ces objectifs ? Où s'implanteront les futurs grands projets immobiliers ? Combien de

logements publics seront construits ? Quels vont être les moyens mis en œuvre ? Quelles ressources seront activées ? Quels partenaires seront sollicités ? Quel sera le calendrier et quelles seront les échéances ?

## **Mettre en place une commission Logement à Ath**

Il est essentiel de travailler sur cette problématique difficile mais cruciale du logement, d'élaborer et d'analyser les projets, avec la plus grande transparence et en concertation. Le CLAC demande la mise en place par la ville d'Ath d'une Commission logement, structure qui regrouperait les différents acteurs concernés : le monde politique, le monde associatif, les services publics (CPAS, Service logement de la Ville), la société de logement social - L'Habitat du Pays Vert - et les Organismes de logement à Finalité Sociale.

## **Créer une Maison du logement**

Il est de plus en plus difficile pour la population de s'y retrouver dans les différentes démarches à effectuer lorsqu'elle rencontre des problèmes de logement. Les services sont dispersés dans la ville et les interlocuteurs sont nombreux. Il n'existe aucun centre d'information où le(la) citoyen(ne) puisse s'adresser pour avoir l'ensemble des renseignements en matière de logement. Ça fait partie de la démocratie de garantir la bonne information des citoyen(ne)s ! Nous souhaitons la création d'un guichet unique qui centralise les informations, qui puisse accueillir les différents acteurs du logement et qui dispose en outre d'un espace pour permettre l'échange d'expériences en matière d'habitat entre citoyen(ne)s.

## ***Créer enfin l'Agence Immobilière Sociale***

Une Agence Immobilière Sociale (AIS) est une association qui agit comme intermédiaire entre les propriétaires bailleurs et les locataires à la recherche d'un logement. Une AIS offre des avantages aux locataires (logement décent à loyer modéré, accompagnement social...) mais aussi aux propriétaires (gestion complète du bien et des contacts avec les locataires par l'AIS, garantie de paiement du loyer, suivi de l'entretien du bien par le locataire et remise en état en cas de dégradation, exonération du précompte immobilier, ...).

La pertinence de l'outil AIS ne doit plus être démontrée. La décision de constituer une AIS a été prise en avril 2010 par le conseil communal...et depuis...plus rien...Le projet n'aboutit pas...Est-ce un signe d'un manque de compétences ou de dynamisme de la Ville d'Ath ? A quand enfin une AIS à Ath ?

## ***Créer des logements sociaux***

Sur l'entité d'Ath, l'Habitat du Pays Vert compte 750 logements ; 1000 personnes sont en attente d'un logement. Les délais d'attente sont de plusieurs années et bon nombre de personnes en situation financière précaire ne prennent plus la peine d'entamer une démarche d'inscription, l'absence de perspectives étant considérée comme une fatalité.

A côté de cela, nous observons que la majorité des projets immobiliers qui se développent sur l'entité concernent la création, confiée à des agences privées, de logements de standing, voire de haut standing. Nous insistons donc pour que la Ville utilise tous les outils à disposition, notamment le plan d'ancrage, pour accroître le parc public et atteindre le minimum de 10% de logements sociaux dans les prochaines années (= exigence fixée par la Région wallonne).

## ***Avoir des logements évolutifs et accessibles aux personnes à mobilité réduite***

Il est important que la réflexion sur l'accessibilité physique réelle du bâtiment débute dès l'avant-projet de construction ou de rénovation et qu'elle se poursuive dans la conscientisation de tous les intervenants (architecte, maître d'ouvrage...).

Nous demandons la création de davantage de logements réellement accessibles aux personnes à mobilité réduite ou modulables et évolutifs afin qu'ils puissent s'adapter au mieux à l'évolution des conditions de vie des habitants (vieillesse, familles monoparentales ou recomposées, handicaps...)

## ***Mettre en place une allocation loyer en lien avec l'objectivation des loyers***

Il s'agirait d'un montant distribué mensuellement par les autorités et destiné à atténuer l'effort financier produit par certains ménages pour se loger. Cette allocation serait payée directement au propriétaire afin de rendre ce dernier plus confiant quant à la location de son bien à des personnes bénéficiant de faibles revenus. Elle permettrait également au locataire de pouvoir réduire le coût de la location et d'avoir une plus grande stabilité en matière de logement. L'allocation loyer permettrait de désengorger les listes d'attente auprès des sociétés de logement.

### Conditions pour obtenir cette allocation :

- Un plafond de revenus pour les locataires ;
- Le montant du loyer devrait correspondre aux prix objectivés par les pouvoirs publics via une convention; ainsi, le recours à ce dispositif ne risquerait pas d'avoir pour effet une augmentation des loyers dans le privé.

## ***Lutter contre les discriminations en matière de logement***

La conjoncture économique actuelle pousse de plus en plus de familles à se retrouver dans des situations précaires. Ces ménages éprouvent des difficultés à trouver des logements qui conviennent à leurs situations familiales et sociales. Les services sociaux présents sur l'entité tentent de trouver des solutions pour les loger. Malheureusement, les travailleurs sociaux se retrouvent souvent démunis face aux familles lorsque leurs recherches s'avèrent infructueuses. L'offre de logement social étant bien plus faible que la demande, ces familles, jeunes, seniors continuent de chercher des logements dans le secteur privé.

Dans certaines agences immobilières d'Ath, toute demande de location de logement est systématiquement refusée aux personnes bénéficiant du chômage ou de l'aide sociale car l'agence a décidé de ne pas travailler avec celles-ci.

Nous demandons que les autorités communales veillent à l'application effective de l'obligation d'affichage du prix du loyer et qu'elles dénoncent l'attitude des agences immobilières privées discriminantes.